



CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Nantais

pour la

Citoyenneté des Etrangers

Rapport d'activités sommaire

Séance plénière du 18 décembre 2010

A l'attention du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2011

Le présent rapport d'activités a été présenté lors de l'assemblée plénière du CNCE du 18 décembre 2010. Il s'agit de la quatrième synthèse du comité consultatif d'étrangers dont le Conseil Municipal prend connaissance.

Ce temps est l'occasion de s'arrêter sur les travaux en commissions thématiques, mais également, sur l'ensemble des actions pour lesquelles le CNCE a été associé et qui contribuent à répondre aux enjeux du territoire.

Depuis 2004 le nombre de chantiers engagés, de réflexions et d'actions ne cesse de progresser. La montée en charge de la mission égalité, intégration, citoyenneté dans son rôle de coordination, l'implication réelle des différentes directions municipales sur les questions d'intégration, de diversité culturelle et de lutte contre les discriminations, mais aussi un partenariat riche avec les acteurs institutionnels et associatifs font du CNCE un espace à renforcer. D'ores et déjà, le Conseil, en s'inscrivant pleinement dans la démarche de Dialogue Citoyen réaffirme sa volonté d'avancer sur les 18 mandats citoyens portés par la municipalité. Pour ce faire, il développe des modalités de travail et des moyens adaptés aux enjeux. 2011-2013 sera une étape importante dans la montée en puissance du dispositif et devrait permettre de poursuivre de manière significative les travaux engagés.

Delphine BOUFFENIE

Le rapport d'activités présenté s'articule en trois parties

1. Composition du Conseil

2. Bilan d'activités 2009/2010

- I. Les travaux des commissions thématiques
- II. Les chantiers transversaux
- III. Vie du Conseil

3. Perspectives 2011-2013

- I. La remobilisation du comité d'animation
- II. 18 mandats de participation
- III. 3 modalités de mise en œuvre adaptées aux enjeux et aux moyens
- IV. La Lettre du Cnce, un outil d'information et de sensibilisation qui se développe
- V. Organisation du Cnce

1 Composition du Conseil

- Les membres étrangers, collège central du conseil

Au 18 décembre 2010, le collège étrangers est composé de 40 membres, 25 hommes et 15 femmes, de 25 nationalités, âgés de 24 à 74 ans (annexe 1).

1.1 Bilan 2004-2010 Le collège étrangers du Cnce



Ville de Nantes - Cnce - 18 décembre 2010



1.1 Bilan 2004-2010 25 nationalités au sein du collège étrangers



Ville de Nantes - Cnce - 18 décembre 2010



1.1 Bilan 2004-2010 Nantais de toute la ville

Nombre de membres
par quartier



Ville de Nantes - Cnce - 18 décembre 2010



Les membres du collège étrangers se renouvellent en continu notamment du fait de l'acquisition de la nationalité française ou en raison d'un déménagement en dehors de Nantes ; les retraits du conseil peuvent également être dus à un problème de disponibilité, particulièrement lié aux changements de situation professionnelle ou aux horaires de travail, aux déplacements professionnels ou personnels.

- Les élus référents des mandats du Cnce.
- Des organismes experts appelés à siéger au sein du CNCE par leur compétence sur les questions de l'immigration, de l'intégration, de la diversité culturelle et de la lutte contre la discrimination. Au-delà des associations qui siègent au Conseil, l'ensemble des structures associatives et institutionnelles en lien avec les questions du fait migratoire de par le public accueilli ou le champ de compétence peuvent être amenées à travailler avec le Conseil pour l'aider à produire une expertise.

2 Bilan d'activités 2009-2010

1.1 Bilan 2004-2010 Quelques coproductions du Cnce



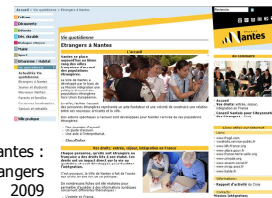
Inscrire son enfant à l'école
Plaquette de la Ville de Nantes traduite en 6 langues - 2007



Formation gestion à la diversité : des agents de la Ville formés - 2008

Site de la ville de Nantes : rubrique dédiée aux étrangers 2009

Guide Apprentissage du français 2009



1.2 Pour le renforcement de la démarche



Le Cnce à l'atelier Dialogue pour tous 2010



Le Cnce sur l'extranet citoyen nantais 2010

Ville de Nantes - Cnce - 18 décembre 2010

Ville de Nantes - Cnce - 18 décembre 2010

Le CNCE s'est réuni en assemblée plénière le 14 mars 2009. Depuis, l'activité du Conseil s'est poursuivie à raison de 17 réunions des commissions soit environ une rencontre par mois.

I. Les travaux des commissions thématiques

Le Cnce travaille en commission thématique et rencontre les acteurs du territoire pour permettre de faire émerger ou de renforcer l'adaptation de l'action publique aux besoins des migrants. A partir des priorités affichées par le Conseil mais également des sollicitations des partenaires, le Cnce audite des acteurs pour faire remonter le point de vue des migrants, renforcer la connaissance des actions sur le territoire, discuter des points d'amélioration et favoriser l'émergence de nouvelles actions. La prise en compte de cette mise en dialogue enrichit sans cesse la politique publique égalité, intégration, citoyenneté.

C'est dans une logique d'interrogation et d'enrichissement des politiques publiques que le conseil se construit. Aussi, les mandats de participation du Cnce recourent-ils l'ensemble des objectifs opérationnels de la politique publique égalité, intégration, citoyenneté : le plan d'action validé en avril 2010 est le reflet de la prise en compte des attentes formulées par le Cnce. Certains points ont d'ores et déjà vu de réelles avancées (annexe 2).

En 2009-2010, de nouveaux thèmes ont pu être explorés : L'accès au droit sur les discriminations, l'orientation scolaire et accès aux stages, l'apprentissage des langues étrangères, le co-développement.

Parmi les réunions tenues durant la période 2009-2010 :

Prévention et lutte contre les discriminations : Un état des lieux des outils de prévention et de lutte contre les discriminations a pu être effectué en collaboration avec la HALDE. De ces rencontres est née la proposition d'activer un espace de veille et de coordination des acteurs qui sera mis en œuvre au printemps 2011.

Le Cnce poursuit par ailleurs son partenariat avec Tissé Métisse lors de la manifestation.

Acteurs audités : HALDE, Centre départemental d'accès aux droits (CDAD), Association d'aide aux victimes (ADAVI)

Citoyenneté : Au moment du lancement des conseils de quartier, un temps d'échange et de présentation a été effectué. Le Cnce a également participé à l'atelier Dialogue pour tous pour renforcer la prise en compte des publics immigrés. Acteurs audités : Mission CITE

Information/ communication : Participation à l'élaboration des e-démarches pour la prise en compte des besoins des publics immigrés. Création de la page de nantes.fr dédiée aux étrangers.

Acteurs audités : Direction des relations aux usagers

Emploi : La rencontre avec la Maison de l'emploi a permis de présenter les référents discrimination tout juste mis en place et de rappeler l'intérêt de définir un accompagnement spécifique pour les étrangers en recherche d'emploi.

Acteurs audités : Maison de l'emploi

Education : Deux questions ont pu être abordées : l'accès aux stages et l'orientation d'une part, l'accompagnement à la scolarité d'autre part. Acteurs audités : Association pour la fondation des étudiants de la ville (AFEV)

Logement : La présentation de l'étude sur le logement a été suivie d'un état des lieux partagé par les membres du Cnce. Acteurs audités : Cabinet Aures

Culture : Le Cnce a été partenaire de la collecte et a participé à construire l'exposition Nantais Venus d'Ailleurs en 2009 et 2010, il a également été fortement associé au Printemps des Nefs.

Acteurs audités : Château des Ducs de Bretagne, Direction Générale de la Culture

Le Cnce est un acteur privilégié pour construire ou mettre en œuvre les temps forts sur le territoire. En participant aux manifestations, ses membres sont acteurs et relais de la sensibilisation et de l'information auprès du grand public.

- Préparation de l'exposition Nantais Venus d'ailleurs.
- Participation à Tissé Métisse (pôle Discriminations et pôle Livres).
- Participation à la manifestation Printemps des Nefs.
- Participation aux rencontres sur la Lutte contre les Discriminations organisées par la maison de l'emploi.
- Participation au séminaire sur les violences et discriminations faites aux femmes mis en œuvre par l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC)

II. Les chantiers transversaux :

Co-élaboration de la politique d'intégration de l'Etat 2010-2012

- Participation au séminaire d'élaboration du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées 2010-2012 (PRIPI)

Co-élaboration d'un référentiel de formation européen

- Participation à la construction du référentiel diversité de la formation Adult Learning for Immigrants

Integration (ALII) porté par le CNAM (8 journées de séminaires de juin 2009 à février 2010)

III. Vie du Conseil

Organisation, interconnaissance, réseaux communication...Le conseil est une instance dont il faut penser la place, le renouvellement et les modalités organisationnelles.

Le comité d'animation

4 réunions de points d'étape sur les commissions, l'amélioration des outils d'intégration des nouveaux membres (fiche présentation du conseil, fiche d'inscription, membre « tuteur », l'interconnaissance et les modes de communication au sein du conseil (trombinoscope, enquête auprès des membres). Par ailleurs il a construit les nouvelles modalités de travail et préparé la réunion plénière 2010.

L'inscription dans le Dialogue Citoyen

- Le lancement de la démarche Dialogue citoyen a fait l'objet de temps d'échange et d'appropriation à travers la présentation de la charte et de ses outils (notamment l'extranet), les Conseils de Quartier ont également pu être présentés

Echanges de pratiques

- Audition du Cnce à Angers pour la création du conseil des résidents étrangers angevins
- Participation à la Coalition européenne des villes contre le racisme

Formation des membres

- Formation sur le fonctionnement des institutions

Le Comité de rédaction de la lettre

- Élaboration de deux lettres du CNCE (février et décembre 2010).

En bref, le Cnce compte vingt actions co-produites ayant permis la montée en charge de la politique publique égalité, intégration, citoyenneté :

Accueil : Livret d'accueil interpartenarial départemental traduit, formation à la gestion de la diversité des agents d'accueil et agents sur les quartiers, présentation plateforme accueil OFII pour avis.

Accès aux droits : Etude accès aux droits, création d'un poste de chef de projet accès aux droits des étrangers, formation des agents ville sur l'accès aux droits, convention Cimade/Ville de Nantes, convention Asamla/Ville de Nantes sur l'interprétariat-médiation dans l'accès aux droits, fiches techniques et mise en ligne Nantes.fr, groupe accès aux droits.

Communication : Site internet page étrangers, consultation Cnce sur les e-services.

Discrimination emploi : Multiplication des actions de sensibilisation, plan de lutte, formation des intermédiaires emploi Maison de l'emploi, Mission locale.

Education : Livret apprentissage du français, démarrage du travail sur les discriminations dans l'accès aux stages, présentation au Cnce du dispositif enfants nouvellement arrivés pour consultation et avis

Vieux migrants : Sensibilisation à la question des vieux migrants et mise à l'agenda de la question. Rappel de la place de l'Asamla (étude vieux migrants) et de Adoma.

Sports : Elaboration d'un tournoi de foot et antiracisme dans le cadre de « Cité foot ».

Logement : Association du Cnce à l'étude logement des populations immigrées et discrimination.

Accès aux droit Discrimination : Premier état des lieux de l'offre.

Apprentissage du français : Livret de l'apprentissage du français à Nantes.

Culture : Consultation permanente sur les sujets pouvant intéresser le Cnce, partenaire de Nomadie (Cosmopolis), Nefs, Nantais venus d'ailleurs.

3 Le renforcement de la démarche

L'année 2010 est marquée par l'évolution vers une offre globale de participation de la ville de Nantes qui bénéficie au Cnce. Ainsi, des outils et une culture de la participation se renforcent au sein des directions facilitant la prise en compte des apports du conseil. Par ailleurs, pour répondre aux enjeux du Dialogue citoyen, un poste de chargé de mission est désormais dédié à l'animation du Conseil.

De nouvelles modalités de travail ont alors été pensées avec les membres du Conseil adaptées aux grands enjeux identifiés :

1) Renforcer le processus de consultation et son impact

- Renforcer la co-animation politique et la mise à l'agenda des nouveaux sujets ou sujets non encore traités
- Renforcer l'interpellation de l'instance par les directions municipales et métropolitaines et les partenaires locaux
- Renforcer la reconnaissance de la consultation par les partenaires extérieurs aux collectivités

2) Développer et garantir la participation

- Enjeu de renouvellement de l'instance et recherche constante de la diversité et de l'équilibre
- Permettre l'intégration de tout citoyen étranger au sein de l'instance, favoriser la participation de tous

3) Impliquer le Conseil dans l'ensemble du processus de coproduction

- Garantir l'information des membres du conseil du processus de coproduction
- Donner à voir l'impact de la consultation

4) Proposer une démarche de consultation coproduite avec les membres

- « Consulter pour mieux consulter »
- Répondre aux différents niveaux d'engagements souhaités par les membres

I. La remobilisation du comité d'animation

Le comité d'animation du Cnce est composé de 7 membres volontaires et se réunit mensuellement pour émettre des propositions d'ajustement organisationnel, trouver des réponses adaptées pour favoriser la participation de tous, l'interconnaissance des membres, communiquer au sein du conseil mais également faire connaître ses travaux à l'extérieur. Il est le lieu de coordination de l'ensemble de l'activité du conseil, recueille et fait la synthèse des points traités, prépare les ordres du jour.

II. 18 mandats de participation

1.3 Produire la politique publique avec le CNCE

11 commissions thématiques

Prise en compte de l'ensemble des axes de la politique publique de la Ville :

- Accueil et l'intégration des populations migrantes
- Prévention et la lutte des discriminations
- Mobilisation des réseaux et l'expertise
- Citoyenneté



18 mandats de participation réaffirmés par le CNCE

Une coproduction éminemment transversale :
16 politiques publiques concernées

Ville de Nantes - Cnce - 18 décembre 2010



Pour plus de clarté, un redécoupage des commissions thématiques a été effectué : le conseil compte désormais 11 commissions thématiques reprenant l'ensemble des thématiques mises à l'agenda du conseil et visant à renforcer la montée en puissance de certains thèmes jusqu'alors peu ou pas explorés.

Les enjeux posés par le Conseil voient leur traduction dans l'énonciation de 18 mandats citoyens partagés entre la ville et le Conseil.

Les 18 mandats portés par la Ville de Nantes questionnent et alimentent en continu la politique publique égalité, intégration, citoyenneté. Bilan et perspectives pour chacun des thèmes abordés :

Commissions thématiques	Mandats du Cnce
ACCUEIL, ACCES AUX DROITS, INFORMATION	1 L'accueil des nouveaux arrivants et l'accès aux droits 2 L'accès au droit sur les discriminations 3 L'adaptation de la communication
CITOYENNETE	4 Instance de participation et associations de migrants
LANGUES	5 Apprentissage du français 6 Plurilinguisme et apprentissage des langues étrangères
EMPLOI	7 Prévention et lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi 8 Validation d'acquis et d'expériences 9 Accompagnement dans l'accès à l'emploi
EDUCATION	10 Réussite éducative des enfants de migrants 11 Prévention et lutte contre les discriminations dans l'accès aux stages et dans l'orientation
LOGEMENT	12 Accès au logement, prévention et lutte contre les discriminations
SANTE	13 Prévention santé et accès aux soins
VIEILLISSEMENT	14 Prise en compte et adaptation de l'offre aux vieux migrants
LOISIRS / SPORTS	15 Prévention et lutte contre les discriminations dans l'accès aux sports et aux loisirs
CULTURE	16 Accès à l'offre et valorisation de la pratique 17 Promotion de l'identité plurielle de Nantes et mémoire des migrations
CO-DEVELOPPEMENT	18 Place des migrants dans les actions transnationales

Mandat 1 : Favoriser un accueil de qualité et l'accès aux droits des nouveaux arrivants

Plus de 1000 étrangers arrivent chaque année à Nantes et l'accueil est une étape déterminante : Accueillir et être accueilli dans de bonnes conditions favorise une intégration réussie. L'accueil c'est à la fois le premier contact avec la société dite « d'accueil » mais également l'accès aux droits fondamentaux (situation administrative, logement, éducation...).

Questionner la qualité de l'accueil et de l'accès aux droits en vue de les améliorer est un objectif prégnant du Cnce depuis son lancement.

De nouveaux services, des actions engagées dans la durée sont suivis par le Cnce.

Le Cnce a vu naître de nouveaux services à Nantes tels que la Plateforme d'accueil de l'OFII¹ en charge de l'accueil et de l'intégration des immigrés extra-communautaires, la plateforme pour les étudiants étrangers, la plateforme des demandeurs d'asile (AIDA)...Le Cnce doit maintenant suivre et évaluer ces services et actions par des rencontres ponctuelles. Un état des lieux des dispositifs institutionnels d'accueil a été effectué en 2007, permettant de pointer les manques et les évolutions positives. Il mériterait d'être actualisé et enrichi au regard du travail des associations de migrants ou d'aide aux migrants. Par ailleurs, une étude sur l'accès aux droits a été réalisée en 2006. Le Cnce est aussi le lieu où est née la préconisation de former la société d'accueil à la diversité, à commencer par les agents d'accueil de la Ville de Nantes. Aujourd'hui, la Ville continue de former ses agents pour renforcer la qualité du service public. En 2011, ce seront les agents des structures de la Direction petite enfance qui intégreront des formations de ce type. Le site de la Ville de Nantes propose également depuis 2009 une page dédiée aux nantais de nationalité étrangère : un outil pratique où des informations actualisées sur le droit des étrangers sont notamment diffusées. Après une année d'existence, le Cnce propose d'en faire une première évaluation.

Malgré tous ces services, le Cnce interroge le besoin de renforcer les services d'accueil et d'accès aux droits. Nombre de témoignages révèlent aujourd'hui encore **le labyrinthe (les délais, la lisibilité et la multiplicité des interlocuteurs, la segmentation des réponses, le besoin d'accompagnement etc.) pour trouver les informations indispensables à l'intégration des personnes.** Aussi, un atelier sera lancé dès janvier 2011 afin de faire le point sur les atouts et faiblesses du territoire aujourd'hui et de faire proposition d'un projet pour améliorer l'accueil et l'accès aux droits pour les primo-arrivants en concertation avec l'ensemble du tissu institutionnel et associatif concerné.

Mandat 2 : Garantir l'accès au droit sur les discriminations

L'accès et la mobilité dans le logement, l'emploi, la scolarité... l'accès aux loisirs, aux sports à la culture etc sont des sources de **discrimination réelles maintes fois révélées par le Cnce** qui réaffirme que l'égalité de traitement doit être le principe qui prime. Lorsqu'elles ont lieu, il convient de traiter et de faire en sorte que ces pratiques ne restent pas sans réponse. Les interpellations de la Halde et du Pôle anti discrimination sont faibles, ces institutions sont encore assez peu connues. Le Cnce s'est saisi du thème de l'accès au droit sur les discriminations en 2009, les discriminations étaient jusqu'ici abordées au travers des différentes commissions thématiques comme freins à l'accès mais sans avancée globale quant au recours au droit. **Un premier état des lieux a pu être mené sur les recours existants, les structures et leurs insuffisances, il doit se poursuivre.**

Par ailleurs, le CNCE apparaît comme un lieu de remontée de situations du fait de la diversité des personnes et du rôle de relais qu'elles jouent. Un espace de veille semble être alors un **levier pour mettre en exergue des situations de discriminations vécues et/ou perçues, quel que soit le champ concerné, et permettre à travers la mobilisation du réseau d'acteurs de mieux identifier les points de blocage et favoriser l'accès au droit.**

Mandat 3 : Permettre l'accès à l'information pour les populations migrantes

Comment adapter la communication pour que l'offre s'adresse à l'ensemble des nantais y compris les personnes immigrées et notamment les personnes non francophones ? La question que pose le Cnce est transversale à tous les domaines. Les membres interrogent leur accès réel à l'information et le conseil est un lieu pertinent pour tester une campagne de communication du point de vue des destinataires. Egalement, un atelier sera consacré à proposer une démarche pertinente et globale pour adapter la communication aux publics non francophones.

Commission thématique 2 : Citoyenneté

Mandat 4 : Favoriser la participation citoyenne dans les instances de participation de la ville et reconnaître l'implication associative des immigrés

La participation à la vie de la cité constitue pour tous les nantais un élément qui facilite l'intégration, le vivre ensemble et la citoyenneté.

Les instances de participation proposées par les institutions pour améliorer leur fonctionnement et renforcer le dialogue entre elles et les citoyens-usagers (conseil d'école, conseils d'équipements, conseil de quartier...) sont développées à Nantes **mais touchent peu les immigrés**. Si le Cnce est la preuve même de l'intérêt porté par des personnes immigrées à la vie locale, il est un lieu propice pour réfléchir à l'ouverture de ces espaces aux immigrés qui en sont absents. Un atelier va être proposé pour rencontrer les acteurs de ces espaces de participation, **comprendre les freins et imaginer ensemble des leviers à la participation.**

Parallèlement, il semble important de porter un regard neuf sur les **plus de cent associations de migrants** qui composent le territoire nantais et sont le symbole même de l'implication citoyenne d'un grand nombre de migrants. **Mieux les connaître et les faire connaître et faciliter leur inscription dans une démarche de dialogue interculturel et de partenariats entre elles et avec l'ensemble du tissu associatif nantais ;** tels sont les souhaits du Cnce. Il participera à améliorer leur connaissance notamment au travers de chacun de ses membres qui sont porteurs de connaissances, de réunions annuelles dédiées à l'état des lieux de la vie associative du fait migratoire, et enfin au travers de la lettre du Cnce, support de rencontre de deux associations de migrants deux fois par an.

¹ Office Français pour l'Intégration et l'Immigration

Mandat 5 : Favoriser l'apprentissage du français pour garantir l'intégration à ses différentes étapes

Des dispositifs d'apprentissage sont proposés aux migrants hors Union Européenne qui arrivent en France (jusqu'à 5 ans de résidence) quand ils ne parlent pas du tout la langue. Ces **dispositifs** sont **encore mal connus et** ils sont actuellement **insuffisants tant au niveau du public que du niveau proposé** et notamment pour une maîtrise approfondie de la langue ou une maîtrise suffisante pour accéder à un certain nombre d'emplois. Ils excluent les migrants de l'Union Européenne et ceux qui ont déjà un niveau relativement élevé en français.

La question de l'adaptation de l'offre aux besoins des migrants est apparue tôt dans les travaux du Cnce et des remontées de situations ont été maintes fois observées, les principaux acteurs proposant une offre ont été rencontrés afin de mieux identifier l'existant. Le rôle de veille du Cnce est reconnu et permet de compléter l'expertise des acteurs de terrain, la prochaine étape est alors d'associer le Cnce en amont de la définition des priorités par les financeurs. Ce travail pourra faire l'objet d'une rencontre annuelle entre le Cnce et l'ensemble des partenaires. **Le Cnce veille et alerte à partir de situations concrètes. Il peut également compléter la connaissance de l'offre associative** à laquelle ont souvent recours les migrants qui ne peuvent trouver une réponse adaptée dans l'offre de service public.

Mandat 6 : Favoriser et reconnaître le plurilinguisme et les langues d'origine

Les langues sont un vecteur important d'identité, qui doit être reconnu et soutenu. Dans leur rencontre elles nourrissent le dialogue interculturel. **Quelle reconnaissance de Nantes comme ville plurielle, internationale à travers le traitement de ses langues ? Quelle place est donnée aux langues premières ? Quelles offres en apprentissage sur le territoire ?** Telles sont les questions auxquelles pourra répondre l'atelier du Cnce pour renforcer la reconnaissance des identités et de l'identité de Nantes.

De plus, il est avéré que la connaissance de la langue d'origine de ses parents peut être un atout pour la réussite scolaire et l'intégration des enfants et de leur famille. **Une offre existe** en la matière : **concernant la scolarité**, l'offre de l'Education Nationale en langues vivantes est sélective, ne concerne que peu de langues et est concentrée dans quelques établissements. Au-delà, la qualité de l'enseignement ne relève pas de l'Education Nationale et n'a donc pas le même traitement, ni parfois la même exigence. Enfin, **l'offre en apprentissage de langues étrangères pour les adultes** est disparate et mal connue. **Il convient de mieux connaître ces actions et d'en mesurer les freins et limites.**

Mandat 7 : Prévenir et lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages et sur le marché du travail

Le milieu professionnel est celui qui fait l'objet du plus grand nombre de plaintes pour discrimination principalement sur le motif des origines. Des enquêtes nationales démontrent que les comportements discriminatoires sont bien réels tant au niveau des recrutements que des évolutions de carrières mais également en amont dans l'accès aux stages.

Les obligations légales des employeurs et les risques qu'ils encourent sont encore mal connus des entreprises notamment des Petites et Moyennes Entreprises et Très Petites Entreprises. **Les représentations des employeurs quant aux personnes étrangères ou issues de l'immigration constituent un frein du point de vue de l'égalité de traitement. Il existe également de la part de ces personnes des comportements d'anticipation ou de censure liés à l'ancrage des situations vécues précédemment.** Ces situations sont souvent évoquées dans le cadre de la commission thématique. Elles pourront être remontées au sein du groupe de veille « Accès au droit des discriminations ». **Le Cnce** est également partenaire et force de proposition pour prévenir et lutter contre les discriminations dans ce champ. Il **s'associe aux acteurs du territoire pour informer, sensibiliser et faire tomber les préjugés à l'origine des discriminations.**

Mandat 8 : Clarifier les circuits de validation d'acquis et d'expérience et adapter l'offre en formation au regard des besoins des migrants

Le repérage des compétences des migrants arrivant en France est problématique et les circuits de validation des diplômes et de l'expérience difficile à identifier et à suivre : la multiplicité des acteurs selon les champs professionnels, les démarches à effectuer (notamment les nombreux rendez-vous), la barrière du test écrit en langue française... sont autant de freins à cette validation. Enfin, un grand nombre de diplômes obtenus ou d'expérience ne sont pas reconnus. Cela pose des difficultés d'intégration majeures pour les personnes qui de ce fait, vivent des situations de surqualification et de précarité importantes. L'impact psychologique est également à considérer. Dans un premier temps, **le Cnce va travailler en atelier pour révéler les circuits de la validation.** Cet atelier pourra se poursuivre sur la question de l'adaptation de l'offre en formation pour assurer la continuité professionnelle entre le pays d'émigration et Nantes.

Mandat 9 : Appréhender les besoins d'accompagnement pour lever les freins à l'emploi et outiller les intermédiaires à l'emploi

Les professionnels intermédiaires de l'emploi sont en première ligne entre l'emploi et le migrant et se trouvent en position de prescripteur tant du point de vue de l'accès à l'emploi que de la formation des migrants. Ils **doivent être les garants d'un parcours non discriminant.** **Le Cnce** veut se positionner comme **espace dans lequel il est possible de tester les outils** pouvant être utiles aux intermédiaires en vue de mieux adapter leur intervention et la prise en charge des publics migrants demandeurs d'emploi.

Commission thématique 5 : EDUCATION

Mandat 10 : Favoriser la réussite éducative des enfants de migrants

La scolarisation des enfants nouvellement arrivés est une priorité. Pour cela, un dispositif conséquent a été mis en place par l'Inspection académique en matière de scolarisation des enfants et adolescents. Il reste à savoir si l'ensemble des enfants trouvent bien une solution adaptée à leur niveau. De plus, de la première scolarisation, jusqu'à la sortie du système scolaire se posent des questions spécifiques d'orientation, d'accès aux stages, de médiation entre le système éducatif et les familles. **Le Cnce doit favoriser l'expression des parents d'enfants nouvellement arrivés et renouveler la rencontre avec les institutions référentes pour avancer sur ce mandat.**

Mandat 11 : Favoriser la réussite scolaire en garantissant une orientation et un accès aux stages non discriminatoires

Les enfants de familles étrangères ou issues de l'immigration ont souvent plus de difficultés que les autres pour connaître les différentes filières accessibles, les modes d'accès à ces filières et orienter au mieux leur cursus scolaire. Plusieurs études révèlent que les enfants de migrants peuvent faire l'objet de discrimination (le plus souvent indirecte et systémique) à l'école, notamment quant aux orientations qui leur sont proposées. **Le Cnce a un rôle d'interpellation et de sensibilisation à jouer. Par ailleurs, les situations évoquées pourront être remontées en groupe de veille.**

Commission thématique 6 : Logement

Mandat 12 : Faciliter l'accès au logement et garantir l'égalité de traitement

L'accès au logement pour les populations migrantes est comme pour l'ensemble de la population nantaise une difficulté. Le domaine privé apparaît comme une des seules possibilités de logement dans les premières années de présence. L'accès au logement social prend place dans les suites de cette première installation.

Il n'y a pas un parcours mais des parcours logement pour les migrants, de l'arrivée sur le territoire, en passant par l'ensemble des possibilités en réponses en fonction des statuts (réfugiés, demandeurs d'asile, étudiants, séjour...), tous ces publics s'inscrivent dans des mobilités.

Les questions spécifiques à traiter se situent d'une part dans **la compréhension du système du logement, l'information à la base et la nécessité de garantir un accès au logement pour tous** ; d'autre part dans **l'égalité de traitement par la mise en œuvre de procédures offre/demande irréprochables.** La question de la discrimination dans l'accès au logement se pose selon les publics avec acuité. Il reste à objectiver cette question et mettre en œuvre des processus garantissant la non discrimination dans l'accès au parc privé et public.

Commission thématique 7 : Santé

Mandat 13 : Garantir l'accès aux soins, adapter la prévention santé aux populations migrantes

L'accès aux soins des populations migrantes a été repéré comme un axe prioritaire des Ateliers Santé Ville mis en place par le service de Santé publique. Les services hospitaliers du CHU assurent un accès aux droits via les services sociaux de l'hôpital dans le cadre de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et l'accueil au service des urgences. **La spécificité de l'accès à la santé se pose sous plusieurs angles : l'accès à la prévention santé peut être limité notamment du fait d'un manque d'information et d'accompagnement, l'accès aux droits de santé également, la dimension interculturelle et la barrière de la langue peuvent être de réels obstacles à l'accès aux soins, mais également les discriminations liées à l'origine ; et certaines pathologies spécifiques aux immigrés doivent faire l'objet de campagnes spécifiques. Enfin, la santé mentale fait l'objet d'une attention particulière du Cnce et concerne particulièrement les migrants ayant connu un parcours douloureux (demandeurs d'asile et réfugiés politiques). Le mal-être est une question à traiter plus globalement du point de vue du fait migratoire : perte de repères, isolement, statut administratif non stabilisé, situation de précarité (logement, emploi...) etc.** L'étude menée par l'Association Santé Migrants Loire-Atlantique (ASAMLA) a permis de renforcer considérablement le diagnostic sur cette question. Le Cnce peut être partenaire des ateliers santé ville et la mission santé publique pour renforcer la prise en compte de cette thématique.

Commission thématique 8 : Vieillesse

Mandat 14 : Prise en compte et adaptation de l'offre aux vieux migrants

La question des vieux migrants est une thématique révélée depuis 2004 par le Cnce : l'offre de loisirs, d'hébergement... est mal connue et peu appropriée par les migrants âgés. La question de son adaptation aux besoins des personnes se pose fortement. C'est naturellement en lien avec les foyers ADOMA (Ex Sonacotra) que la question de la prise en compte des migrants vieillissant s'est tout d'abord posée. Le secteur associatif a renforcé la prise en compte des vieux migrants au cours des années : ASAMLA (2003), le Centre Interculturel de Documentation (2003) et les Chibanis (2008). Par ailleurs, la DRASS a commandé une étude sur la question, l'ASAMLA s'est positionnée sur le sujet et entrepris un long travail en direction des publics et des professionnels qui s'est conclu par une restitution et la présentation de préconisations à mettre en œuvre dans des politiques publiques tant de l'Etat que des collectivités. Le Cnce a partagé ses résultats en 2007. Depuis, une mission de Développement Local pour l'Intégration financée par la DDSCS et la Ville, portée par l'ASAMLA produit des effets notamment sur le territoire de Bellevue. La CRAM a mis en place des permanences accès aux droits des vieux migrants, des actions d'information sur les quartiers et des sessions de formation. Aujourd'hui, parce que les migrants vieillissent majoritairement en dehors des foyers logement, **il est nécessaire de renforcer la connaissance des besoins, l'adéquation de l'offre et de penser l'accompagnement des personnes en associant les enfants de migrants.**

Commission thématique 9 : Sports et Loisirs

Mandat 15 : Prévenir et lutter contre les discriminations dans l'accès aux loisirs et aux sports

Comme pour l'accès à l'emploi et au logement, **la question de la discrimination vécue ou ressentie est très souvent nommée par les membres du Cnce pour l'accès aux loisirs ou au sport.** Un travail de prévention des discriminations dans le sport est engagé et se renforce. Par ailleurs, le groupe « veille » doit renforcer sa prise en compte et permettre d'apporter des réponses aux situations vécues ou perçues. Le Cnce est partenaire par ailleurs de projets de prévention de leur conception à leur mise en œuvre.

Commission thématique 10 : Culture

Mandat 16 : Faciliter l'accès à l'offre culturelle et la pratique artistique pour les populations migrantes et donner à voir les diversités de notre ville

La présence de personnes de diverses origines constitue une richesse culturelle pour la Ville de Nantes. La connaissance de ces cultures et les actions communes sont un vecteur d'acceptation des différences et de dialogue interculturel. C'est un enjeu important de la politique publique d'intégration, égalité, citoyenneté de la Ville de Nantes. **De même, l'accès à la pratique culturelle, aux grands établissements culturels (Musées, théâtres, opéra, conservatoire de musique...) et aux grands événements doit être facilité pour les migrants. Pour ce faire, le Cnce est un partenaire ouvert à la consultation.**

Mandat 17 : Reconnaître Nantes comme ville plurielle, favoriser la mémoire des migrations

La prise en compte **de l'histoire des migrations comme support positif à l'identification au territoire** est assez récente à Nantes. Plusieurs travaux ont existé : « Livre blanc de l'immigration » Centre Interculturel de Documentation, « Nantes ses étrangers » de Charles BADO... puis l'ouvrage « Nantais venus d'ailleurs » réalisé par Nantes-Histoire, sous la direction d'Alain Croix. Pour autant, il n'y avait pas eu de travail spécifique initié par une institution culturelle de la ville. **Avec la mise œuvre du projet *Nantais venus d'ailleurs* développé par le château d'histoire de Nantes pour 2010, une véritable visibilité sera donnée aux parcours de migrants à travers le 20^{ème} siècle. Cette initiative à grande ampleur doit se poursuivre au-delà de 2011, le Cnce est un partenaire des futurs projets et doit favoriser leur connaissance.**

Commission thématique 11 : Co-développement

Mandat 18 : Penser la relation des nantais d'origine étrangère à leur pays d'origine, notamment dans les démarches de co-développement

En 2003, la thématique du co-développement n'apparaissait pas explicitement. Au fil des travaux, cet axe de travail a été mis en avant par les membres du collège étrangers intéressés par des questions de développement « là-bas », mais aussi par des logiques identitaires et d'intégration sociale « Ici ». En effet, **un grand nombre de migrants sont en relation avec leur pays d'origine, et contribuent souvent à leur développement à des échelles différentes. Par ailleurs, les pays d'origine ont également à apporter au territoire nantais.** L'atelier lance un mandat pour explorer le thème et croiser les attentes des migrants aux politiques publiques nantaises.

III. 3 modalités de mise en œuvre adaptées aux enjeux et aux moyens

Afin de répondre à l'ensemble de ces questionnements et de faire monter en charge leur prise en compte, 3 modalités de consultation et de co-élaboration sont mises en œuvre : les ateliers citoyens du Cnce, les groupes de veille, les rendez-vous thématiques.

L'ATELIER

Un atelier est proposé quand il y a une nécessité de travailler sur plusieurs séances pour émettre des préconisations et répondre au mandat.

Le pilotage de la démarche avec des élus référents du Cnce. L'atelier produit un avis au Conseil Municipal et la Ville s'engage à répondre.

L'atelier est un groupe constitué de membres du collège étrangers et d'organismes experts associés. Les participants s'engagent à être présents le plus possible pour permettre l'atteinte des objectifs fixés.

Il a une durée dans le temps qui varie selon les besoins du mandat, définie par les membres du groupe.

L'association des directions compétentes et des partenaires extérieurs est recherchée afin d'assurer la construction en commun (à différent niveau selon le mandat : expertise, écriture collective, validation...).

Pour l'année 2011, 5 ateliers sont d'ores et déjà définis :

Mandat 1 : Favoriser un accueil de qualité et l'accès aux droits des nouveaux arrivants

Lancement de l'atelier : mi-janvier 2011

Mandat 3 : Permettre l'accès à l'information pour les populations migrantes

Lancement de l'atelier : mi-janvier 2011

Mandat 4 : Favoriser la participation citoyenne dans les instances de participation de la ville et reconnaître l'implication associative des immigrants

Lancement de l'atelier : fin janvier 2011

Mandat 8 : Clarifier les circuits de validation d'acquis et d'expérience et adapter l'offre en formation au regard des besoins des migrants

Lancement de l'atelier : fin janvier 2011

Mandat 18 : Penser la relation des nantais d'origine étrangère à leur pays

d'origine, notamment dans les démarches de co-développement

Lancement de l'atelier : mars 2011

LA VEILLE

Les groupes de veille naissent du constat que le Cnce est un lieu important de remontée des situations vécues ou perçues qui ne peuvent trouver de traitement au sein des réunions du conseil ou bien qui doivent faire l'objet d'une séance spécifique pour partager le diagnostic. Il s'agit alors de recueillir les situations identifiées par le Cnce au sein d'instances (au sens de groupe ou de temps) dédiées.

3 veilles pourront être proposées en 2011 :

Mandat 2 : Garantir l'accès au droit sur les discriminations

Objectif : faire progresser l'accès au droit et la prise en charge des victimes de discrimination. Des situations seront remontées au sein du groupe et étudiées pour envisager des solutions locales de traitement. Le groupe de veille Cnce se construira en lien avec le Conseil Nantais de la Jeunesse et le Conseil Nantais pour les Personnes Handicapées ainsi que les acteurs du champ.

Fréquence : 1 fois par trimestre

Mandat 5 : Favoriser l'apprentissage du français pour garantir l'intégration à ses différentes étapes

Objectif : mettre en adéquation l'offre et la demande de formation en langue française en mobilisant les acteurs du champ et financeurs. Annuellement, les acteurs rencontreront le Cnce pour prendre en compte les besoins et leurs évolutions et affiner les priorités.

Fréquence : Annuelle

Mandat 4 : Reconnaître l'implication associative des immigrés

Objectif : connaître et faire connaître le fait associatif migratoire. Annuellement, la Mission Egalité, Intégration et Citoyenneté en lien avec la Direction du Développement Associatif, les institutions compétentes et les réseaux associatifs, partagera l'état des lieux de la connaissance du fait associatif migratoire.

Fréquence : Annuelle

LES RENDEZ-VOUS THEMATIQUES

Le Cnce poursuit sa consultation permanente à travers 2 réunions mensuelles pour une montée en charge dans la prise en compte de l'ensemble des mandats.

Le CNCE est sollicité ou invite un acteur du territoire pour favoriser l'adaptation de l'action aux besoins des populations migrantes. Il est consulté au moment du diagnostic, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi ou de l'évaluation.

Les acteurs rencontrés peuvent être des non spécialistes du fait migratoire, le CNCE est alors un espace ressource pour l'appréhender mais également des acteurs développant des actions dans le champ de l'immigration et recherchant à les enrichir par l'expertise d'usage

Le CNCE pense alors avec les acteurs la modalité de mise en œuvre de la consultation la plus adéquate.

IV. La lettre du Cnce, un outil réseau d'information et de sensibilisation qui se développe

Le comité de rédaction de la lettre se compose de membres volontaires, il se réunit tout au long de l'année pour recueillir les sujets à traiter et construire la lettre qui paraît désormais deux fois par an en automne/hiver et au printemps/été.

Dorénavant la lettre consacre une page à la rencontre avec deux associations de migrants pour connaître et reconnaître la place des migrants dans la vie associative, objectif fixé par le mandat 4.

Un feuillet spécial de la lettre permettra de rendre compte de la plénière qui a lieu une fois par an au dernier trimestre.

V. Organisation du Cnce

